

Les compétences du Syndicat de l'Yzeron

— Les compétences obligatoires

- L'élaboration, l'animation, la coordination, le pilotage opérationnel et le bilan de démarches concertées de gestion globale de l'eau, ayant pour objectif la gestion, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques, dans lesquelles les communes membres se sont engagées.
- L'aménagement piscicole de seuils en rivière.
- L'aménagement et la restauration de berges dégradées, représentant un enjeu écologique.
- L'entretien et la restauration de la végétation rivulaire, du lit et des berges des cours d'eau.
- La restauration d'habitats aquatiques dans le lit des cours d'eau.
- L'amélioration des débits d'étiage.
- La gestion du transport solide des cours d'eau.
- Le suivi de la qualité des milieux aquatiques.

— Les cinq compétences optionnelles

1. Barrages écrêteurs de crues sur l'Yzeron et le Charbonnières, à l'amont immédiat de leur confluence, et leur intégration paysagère.
2. Restauration hydraulique, physique et paysagère de cours d'eau en zone urbaine et ouvrages de protection contre les inondations sur le Charbonnières à Charbonnières-les-Bains, sur le Ratier à Tassin-la-Demi-Lune et sur l'Yzeron, dans sa traversée des communes de Francheville, Sainte-Foy-lès-Lyon et Oullins.
3. Restauration hydraulique, physique et paysagère de la Goutte des Verrières.
4. Etude d'élaboration d'un plan de ruissellement sur les communes amont du bassin.
5. Etude hydraulique du Nant.

